AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

14 AVRIL 2026 À 19 H 15

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le PREMIER projet de Règlement 1418-201 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 mars 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

PREMIER projet de Règlement 1418-201 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le ***14 avril 2026***, à compter de ***19 h 15***, dans la salle du conseil municipal au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'au cours de cette assemblée publique, la personne présidant l'assemblée, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

OBJET

Ce projet de règlement contient des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire. Ces dispositions sont contenues aux articles 2 et 3 et ont pour objet d'autoriser, de façon spécifique, l'usage « C1-08-02 Vente au détail de marchandise à prix d'escompte » et à le contingenter à 1 dans la zone M-21.

TERRITOIRE CONCERNÉ

Ce projet vise la zone concernée M-21 et les zones contiguës H-133, H-153, M-20, M-22, P-186 et P-191, lesquelles sont représentées sur le plan BL2026-02-2 daté du 12 mars 2026 et reproduit ci-dessous.

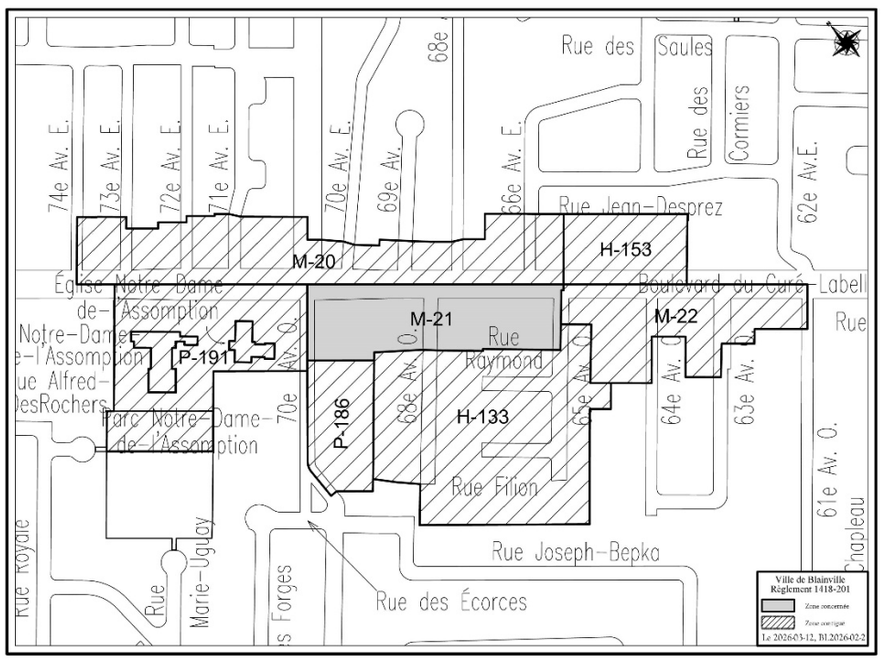

CONSULTATION DU PROJET

Le projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques situés à l'hôtel de ville, au 1000, chemin du Plan-Bouchard, à Blainville aux heures régulières de bureau.

Donné à Blainville,
ce 24 mars 2026.

PATRICK ST-AMOUR, avocat
Greffier